

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-07-133

**AVENANT 2 DE
MODIFICATION DU
MONTANT DES TRAVAUX
POUR LES LOTS 1, 3, 4, 5, 6,
7, 8, 10 ET 11 AU MARCHÉ
DE TRAVAUX 2018-
DEVECO-004 –
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU PRESIDENT**

**SEANCE
DU 4 DECEMBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 27

votants : 37

**DATE DE CONVOCATION :
27 Novembre 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Luc PESSE**

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi Quatre Décembre, à vingt heures, les membres du Cor Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la S Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Présid conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) pouvoir à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) ;
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) pouvoir à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) ;
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) pouvoir à Madame LUDMANN Véronique (Senlis) ;
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame BENOIST Magalie (Senlis) ;
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) ;
- * Madame TEBBI Fadila (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) pouvoir à Monsieur MET Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
 Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents, 21 absents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Par délibération n°2019-BC-01-003 en date du 17 Janvier 2019, le Bureau Communautaire a autorisé la signature des onze lots du marché n°2018-DEVECO-004 relatif à la réhabilitation du bâtiment n°1 au Quartier Ordener en vue de la création de plateaux tertiaires :

Lot	Entreprise	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Lot n°1 : Gros œuvre	SPIE BATIGNOLLES	233 630,00 euros HT	280 356,00 euros TTC
Lot n°2 : Couverture	EUROPE TOITURES	32 087,70 euros HT	38 505,24 euros TTC
Lot n°3 : Menuiseries extérieures	ARTISAL	160 535,00 euros HT	192 642,00 euros TTC
Lot n°4 : Cloisons, doublage et isolation	BELVALETTE	62 087,04 euros HT	74 504,45 euros TTC
Lot n°5 : Menuiseries intérieures	COPEAUX ET SALMON	52 122,83 euros HT	62 547,40 euros TTC
Lot n°6 : Carrelage et faïence	DU SOL AU PLAFOND	33 478,74 euros HT	40 174,49 euros TTC
Lot n°7 : Faux plafonds	MARISOL	39 907,24 euros HT	47 888,69 euros TTC
Lot n°8 : Peintures, sols souples PVC	BEAUVAISIS DECOR	77 129,15 euros HT	92 554,98 euros TTC

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le **10 DEC. 2019**
ID : 060-200066975-20191204-DEL2019CC07133-DE

Lot n°9 : Ascenseur	THYSSENKRUPP	29 660,00 euros HT	35 592,00 euros TTC
Lot n°10 : Electricité	EVA	95 000,00 euros HT	114 000,00 euros TTC
Lot n°11 : Plomberie, chauffage et ventilation	POINT SERVICE	169 227,31 euros HT	203 072,77 euros TTC

Lors de l'avancement des travaux, plusieurs modifications techniques ont été induites en plus-value ou en moins-value, afin de prendre en compte de nouveaux aménagements nécessaires ainsi que des aléas rencontrés au cours du chantier. Ces évolutions ont une incidence financière en moins-value et en plus-value sur le montant des lots susmentionnés, à savoir :

(Tableau détaillé à suivre)

Lots	Observations	Montant initial euros HT	Montant euros HT de moins-value	Montant euros HT de plus-value	Montant euros HT de l'avenant	Nouveau montant euros HT	Nouveau montant euros TTC
Lot 1 : SPIE BATIGNOLLES	Modifications dues à la prise en compte de nouveaux aménagements intérieurs (fondations spéciales pour cavité sous gainie ascenseur, démolition, dallage rdc, découverte d'une fosse sous bâtiment...) et de nouveaux aménagements extérieurs non prévu dans le cahier des charges	233 630,00	8 215,25	25 121,31	+ 16 906,06	250 536,06	300 643,27
Lot 2 : EUROPE TOITURE*		32 087,70	0,00	0,00	0,00	32 087,70	38 505,24
Lot 3 : ARTISAL	Fourniture et pose d'un habillage bois en embrasement de menuiseries extérieures ;	160 535,00	0,00	13 500,00	+ 13 500,00	174 035,00	208 842,00
Lot 4 : BELVALETTE	Cloisonnements complémentaires ;	62 087,04	0,00	4 763,00	+ 4 763,00	66 850,04	80 220,05
Lot 5 : COPEAUX ET SALMON	Modifications suite aux cloisonnements complémentaires, mise en œuvre de thermolaquage sur l'escalier de secours, terrasse extérieure ;	52 122,83	10 595,88	15 222,71	+ 4 626,83	56 749,66	68 099,59
Lot 6 : DU SOL AU PLAFOND	Suppression de la faïence dans les sanitaires	33 478,74	8 853,32	1 711,50	- 7 141,82	26 336,92	31 604,30
Lot 7 : MARISOL	Cloisonnement et porte supplémentaires, isolation des combles ;	39 907,24	0,00	3 640,00	+ 3 640,00	43 547,24	52 256,69
Lot 8 : BEAUVAISIS DECOR	Mise en œuvre d'une peinture intumescente sur les portes métalliques spécifique à la stabilité au feu ;	77 129,15	0,00	7 317,00	+ 7 317,00	84 446,15	101 335,38
Lot 9 : THYSSENKRUPP*		29 660,00	0,00	0,00	0,00	29 660,00	35 592,00
Lot 10 : EVA	Modifications dues à la prise en compte de nouveaux aménagements et notamment l'ajout de prises RJ45 dans l'espace de coworking, achat d'un onduleur, adaptation des réseaux suite au cloisonnement du R+2 ;	95 000,00	0,00	12 171,28	+ 12 171,28	107 171,28	128 605,54
Lot 11 : POINT SERVICE	Création de sanitaires au RDC, modification sur CTA, installation de nouveaux réseaux pour les eaux usées et l'eau potable.	169 227,31	0,00	5 281,85	+ 5 281,85	174 509,16	209 410,99
Total		984 865,01	27 664,45	88 728,65	61 064,20	1 045 929,21	1 255 115,05

*Ces lots ne sont pas sujets à actualisation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur de moins-value pour les lots n°1, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°10 et n°11 du marché de la réhabilitation du bâtiment n°1 au Quartier Ordener.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique, régissant les modifications d'un marché public en cours d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1^{er} Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°2019-BC-01-003 du 17 Janvier 2019, relative à la signature du marché n°2018-DEVECO-004 relatif à la réhabilitation du bâtiment n°1 au Quartier Ordener en vue de la création de plateaux tertiaires,

Considérant les modifications apportées aux lots n°1, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°10 et n°11 pour la prise en compte des nouveaux d'aménagements ou des modifications nécessaires,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants n°2 de plus-value et/ou de moins-value pour les lots n°1, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°10 et n°11 du marché n°2018-DEVECO-004, relatif à la réhabilitation du bâtiment n°1,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, les membres du Conseil Communautaire par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les avenants n°2 de plus-value et/ou de moins-value pour les lots n°1, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°10 et n°11, relatifs au marché n°2018-DEVECO-004 concernant la réhabilitation du bâtiment n°1,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires,
- **DECIDENT D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

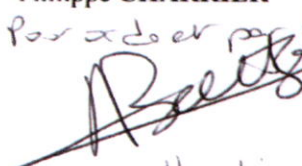
Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : - 9 DEC. 2019
Et de l'affichage le : 10 DEC. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le - 9 DEC. 2019

Le Président,

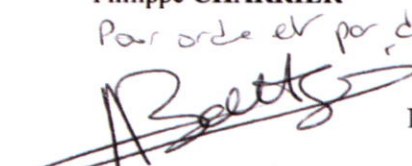
Philippe CHARRIER

Par ordre et par délégation

A. Battaglia



Le Président,

Philippe CHARRIER

Par ordre et par délégation

A. Battaglia